



CPA

COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS
NOUVEAU-BRUNSWICK

Rapport annuel 2016-2017

NOTRE VISION

Que la désignation commerciale et comptable de **CPA** au Canada soit prépondérante et respectée à l'échelle mondiale.

NOTRE MISSION

CPA Nouveau-Brunswick améliore et influence la valeur de la profession CPA au Canada :

- en protégeant l'intérêt du public
- en soutenant ses membres et étudiants dans les deux langues officielles
- en contribuant au développement économique

NOS VALEURS

CPA Nouveau-Brunswick crée la confiance en soutenant ses valeurs en :

- agissant avec intégrité en tout temps et dans toutes les situations
- favorisant l'excellence en cherchant le plus haut niveau de professionnalisme
- rendant compte à ses membres et aux parties prenantes
- collaborant avec des organismes provinciaux, avec CPA Canada et avec d'autres parties prenantes
- étant ouvert d'esprit et agile pour s'adapter à un environnement en évolution



Les Prix distinction EFC 2017 de CPA
Nouveau-Brunswick



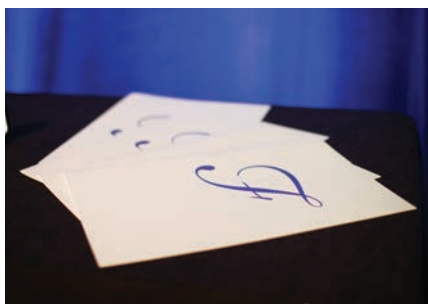
Finissants 2017



Natalie Moore, CPA (à droite)

TABLE DES MATIÈRES

Message du Président du Conseil d'administration	4
Message de la Présidente-Directrice générale	5
Conseil d'administration	6
Comités du Conseil	8
Autres comités	10
Changements aux règlements administratifs	12
Engagement des membres	14
Sections	15
Événements	16
Fellowship	18
Honneurs	19
États financiers	20
Reconnaissance des commanditaires	36



Certificats des Fellows 2017



Quelques finissants de la classe de 2017



Prix d'excellence 2017 de l'École de gestion CPA Atlantique (absent : Ian Belliveau, CPA)

Message du Président du Conseil d'administration



Au cours de mon mandat en tant que président du conseil d'administration de CPA Nouveau-Brunswick, j'ai pu constater une quantité incroyable de changement sur une courte période de temps.

En janvier dernier, un sondage auprès des membres a été mené pour évaluer vos opinions sur des sujets tels que les communications et les événements, les opportunités de PPC et les activités des sections. Avec vos commentaires, nous avons été en mesure d'apporter les changements importants au niveau des opérations quotidiennes de notre organisation.

Aussi, en janvier, notre convocation CPA Nouveau-Brunswick a eu lieu avec un total de 60 diplômés - la plus grande cohorte à avoir complété le Programme de formation professionnelle (PFP) CPA. Il s'agit d'un programme de deux ans qui comprend une série de modules dont le but consiste principalement à améliorer la capacité des candidats CPA à appliquer les connaissances, les valeurs, l'éthique et les attitudes qu'ils ont acquises dans un contexte professionnel. Ce fût une très grande fierté pour moi d'accueillir un si grand nombre de nouveaux professionnels dans notre association. Les participants au programme, lequel dure environ deux ans à temps partiel, tout en occupant un emploi pertinent et rémunéré d'une période de 30 mois.

En février, nous avons publié des annonces intitulées POURQUOI ENGAGER UN OU UNE CPA? dans tous les journaux provinciaux, lesquels ont généré une réaction positive de la part de nos membres et du public. Vous avez apprécié le soutien et la visibilité que cette publication a apporté à la profession. Nous avons également reçu de nombreux appels du public et obtenu de nombreuses questions à propos de notre designation. Ces annonces représentent une valeur ajoutée pour vous, nos membres.

À la fin de l'année dernière, les membres du conseil d'administration et le personnel se sont réunis pour développer un plan stratégique. Dans ce plan, nous avons identifié notre vision, notre mission et nos valeurs, ainsi qu'identifier les étapes pour assurer le succès de notre organisation dans les années à venir. Les détails ne sont pas encore finalisés, alors continuez à consulter notre site Web pour de nouveaux développements.

Dans les pages suivantes, vous remarquerez que des modifications à nos règlements administratifs sont proposées. Parmi les changements suggérés, il y a des mises à jour au niveau des définitions et du libellé, ainsi que l'introduction du règlement 40, lequel définit la catégorie des titulaires de certificats non membres. Le nouveau programme avancé en comptabilité et en finance (PACF) de CPA Canada fourni des

compétences pratiques en comptabilité et en finance qui ouvriront de nouvelles perspectives de carrière sans devenir un comptable professionnel agréé.

CPA Canada est en train d'élaborer un examen national du PACF qui sera administré par l'École de gestion CPA Atlantique. Cet examen national sera exigé pour tous les étudiants qui terminent les cours associés au PACF après décembre 2017.

Cette année, en tant qu'exigence nationale, les membres doivent compléter un minimum de quatre heures de PPC vérifiable d'éthique professionnelle sur un cycle de trois ans. CPA Nouveau-Brunswick offrira à ses membres la possibilité de compléter leurs heures d'éthique vérifiées sous forme de sessions, de webinaires et d'autres formats d'apprentissage en ligne.

Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier mes collègues du conseil d'administration pour leur temps précieux et leur engagement au cours de la dernière année. Leur dévouement a été exemplaire. Je voudrais tout particulièrement remercier Deborah McQuade et Cathy Rignanesi qui quittent le conseil d'administration et qui vont grandement nous manquer.

J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à Pierre Doiron, Christine Hoyt et Krista Munroe, qui se portent volontaires de leur temps et de leur expertise en siégeant sur notre conseil, ainsi qu'à Kevin Dumaresque, qui assumera le poste de président. Je tiens également à remercier les quelque 35 membres qui siègent à divers comités à l'appui de notre profession.

Merci à notre présidente-directrice générale, Nancy Whipp, pour son dévouement exceptionnel envers la profession et nos membres. Elle représente la façon dont notre vision, notre mission et nos valeurs sont appliquées à tous les jours.

Et enfin, je veux également remercier le personnel de CPA Nouveau-Brunswick, qui travaille fort pour que nos membres reçoivent les mêmes niveaux de service et d'innovation que ceux offerts dans les provinces beaucoup plus grandes.

Ayant été témoin de ces nombreuses réalisations, je suis exceptionnellement heureux aujourd'hui de laisser mon poste en tant que président du conseil d'administration, et je suis certain que le meilleur reste à venir. Ce fût un honneur de contribuer à cette profession qui continue d'occuper une place importante dans ma vie depuis de nombreuses années.

Cordialement,

Kevin Hoyt, FCPA, FCGA
Président du Conseil d'administration

Message de la Présidente-Directrice générale



L'année qui se termine a été une année très occupée pour CPA Nouveau-Brunswick. Après plus de 2 ans depuis la fusion, l'accent a été mis sur la valeur ajoutée pour nos membres. À cet égard, nous avons tenu notre première Conférence de printemps de perfectionnement professionnel continu (PPC) en mai 2016, au cours de laquelle nous avons eu 210 participants sur une période de 2,5 jours. La réponse a été très positive en termes de temps et d'offres des cours. Nous avons également développé notre premier catalogue de PPC qui incluait de l'apprentissage à distance via des webinaires, des sessions en direct et des séminaires en ligne permettant ainsi aux membres de répondre plus facilement à leurs exigences de PPC.

CPA Nouveau-Brunswick a travaillé dur afin d'identifier des nouveaux fournisseurs avec des taux préférentiels pour ses membres. Nous avons négocié un contrat avec Gray Matter Financial Inc., pour de l'assurance collective et avec LaPersonnelle pour de l'assurance habitation et automobile. Nous négocions actuellement d'autres accords, alors restez à l'écoute. Notre nouveau site Web récemment modifié est l'endroit idéal pour trouver toutes les informations pertinentes dont vous avez besoin, y compris les possibilités d'emploi.

Dernièrement, j'ai fait le tour de la province avec certains de mes employées pour assister aux événements de célébration d'épinglettes à chacune des sections. Au cours de ces rencontres, nous avons célébré 61 membres avec 25 ans d'adhésion et 12 membres ayant 50 ans d'adhésion. Les sections jouent un rôle important car ils fournissent aux membres de toute la province l'occasion de rencontrer leurs pairs, soit lors d'événements organisés localement ou de réunions sociales. En novembre, CPA Nouveau-Brunswick a rencontré les présidents de toutes les sections pour leur demander ce que leur organisation pouvait faire pour les aider. C'était une réunion très productive et la plupart de leurs demandes ont été intégrées dans notre budget 2017-2018.

Cette année, nous avons effectué notre premier sondage annuel auprès des membres. Nous avons écouté ce que vous aviez à dire. Vous nous avez dit que vous vouliez que nous soyons plus actifs sur les réseaux sociaux, car c'est un moyen facile de vous tenir au courant de nouveaux développements, d'offres d'activités sociales ou de PPC ou d'opportunités d'emploi.

Depuis le début de cette année, nous avons été actifs sur Twitter, Facebook et LinkedIn; ce sont de nouvelles plates-formes qui nous permettent de communiquer avec nos membres et nous espérons que vous nous suivrez.

Sur le front national, CPA Nouveau-Brunswick est bien représenté puisque des membres du personnel et moi siégeons sur 11 comités nationaux. Cela assure que l'intérêt des membres de CPA du Nouveau-Brunswick et ceux du Canada atlantique est entendu, défendu et protégé.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier mon président, Kevin Hoyt, pour son soutien constant et les membres du Conseil d'administration pour leur dévouement à l'amélioration de notre organisation. Merci également à tous les bénévoles des comités et des sections qui donnent généreusement de leur temps et leur expertise. Le bénéfice de leur assistance ne peut être mesuré. Nous ne pourrions tout faire ce que nous faisons sans eux.

Merci à mon personnel qui travaille constamment à améliorer le service que nous fournissons à nos membres. Je ne pourrais pas espérer avoir une meilleure équipe.

Le plus grand merci, cependant, vous concerne vous, nos membres, pour votre participation constante dans tous les aspects de la profession, pour votre participation à nos événements et pour vos commentaires qui sont précieux et nous permettent de mieux vous servir.

Je ne doute pas que l'année à venir sera tout aussi occupée. Nous continuerons à travailler pour le succès de nos membres. N'hésitez surtout pas de nous faire savoir comment nous pouvons mieux vous servir et ce que vous désirez de votre organisation. Nous sommes à construire une organisation plus engagée et plus influente que jamais pour que vous puissiez continuer à être fiers de votre désignation.

Sincèrement,

Nancy Whipp, CPA, CA
Présidente-Directrice générale

CPA Nouveau-Brunswick est dirigé par un conseil d'administration et une équipe de direction composé de membres et autres individus désignés pour représenter les intérêts du public.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE CPA NOUVEAU-BRUNSWICK 2016-2017 :

PRÉSIDENT

Kevin Hoyt, FCPA, FCGA

VICE-PRÉSIDENT

Kevin Dumaresque, FCPA, CA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Faith Matchett, FCPA, FCMA

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Julie Bernard, FCPA, FCGA

John Clark, CPA, CA

Deborah McQuade, FCPA, FCMA, CA

Cathy Rignanesi, CPA, CA

Lee Mitchell, CPA, CMA

Chad White, CPA, CGA

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Jason Alcorn

André LaPlante

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE CPA NOUVEAU-BRUNSWICK 2017-2018 :

PRÉSIDENT

Kevin Dumaresque, FCPA, CA

VICE-PRÉSIDENTE

Julie Bernard, FCPA, FCGA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Faith Matchett, FCPA, FCMA

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

John Clark, CPA, CA

Lee Mitchell, CPA, CMA

Chad White, CPA, CGA

Pierre Doiron, FCPA, FCGA

Christine Hoyt, CPA, CMA

Krista Munroe, CPA, CA

REPRÉSENTANTS DU PUBLIC

Jason Alcorn

André LaPlante

RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de la période du 10 juin 2016 au 16 juin 2017, les membres du **Conseil d'administration** ont assisté à 7 réunions ordinaires et 4 réunions extraordinaires.

L'**Assemblée générale annuelle** de CPA Nouveau-Brunswick aura lieu le vendredi 16 juin 2017 à 8h30 à Moncton au Nouveau-Brunswick.

L'ÉQUIPE DE CPA NOUVEAU-BRUNSWICK

Nancy Whipp, CPA, CA

Présidente-Directrice générale

Kristen Steeves, CPA, CGA

Gérante Sénior, opérations

Mylène Lapierre, CPA, CA, CFE

Gérante sénior, inspection professionnelle & normes professionnelles

Jason Tasse

Gérant, Communications & relations publiques

Murielle Cormier

Coordinatrice, services aux membres

Joëlle Richard

Coordonnatrice, développement professionnel et événements pour membres

Justin Robichaud, LLB

Registraire

BÉNÉVOLES

Nous tenons à remercier nos nombreux bénévoles pour leur aide indéfectible avec des événements, des comités et d'autres activités qui occupent notre association. Nous ne pourrions pas tout accomplir sans leur soutien. Leur aide nous permet d'élargir les services offerts à nos membres et nous en sommes reconnaissants.



G-D: Danielle Pieroni, Monette Légère, Joëlle Richard



Rachelle Gauvin (l'École de gestion CPA Atlantique) et Danielle Pieroni



Murielle Cormier et Paul LeBlanc

COMITÉS DU CONSEIL

Conformément au **règlement administratif 12.01, CPA Nouveau-Brunswick** maintient les comités permanents suivants pour la gouvernance :

Audit et Finance

- Cathy Rignanesi, CPA, CA (Présidente)
- François Serry, CPA, CA
- Andrew Nicholson, CPA, CMA
- Joelyn Bernard, CPA, CA
- Gerald Regan, CPA, CMA
- Dan Rae, CPA, CGA
- Nancy Whipp, CPA, CA (d'office)

La mission du **comité d'audit et finance** consiste à appuyer le conseil quant au suivi des éléments suivants :

1. L'intégrité des processus de communication et de divulgation de l'information financière
2. La nomination d'auditeurs externes, notamment en ce qui a trait à leurs qualifications et à leur impartialité
3. Le rendement de la direction et des auditeurs attitrés de CPA Nouveau-Brunswick
4. La conformité et l'efficacité des mécanismes de contrôle interne
5. La gestion des risques; et
6. La conformité de CPA Nouveau-Brunswick sur le plan des exigences juridiques et réglementaires

Le comité d'audit et finance a fixé ses objectifs pour l'année 2016-2017 en tenant compte de cette mission. Il a atteint ses objectifs avec succès, par exemple dans les cas suivants :

- Examen du contenu financier du rapport annuel 2017 et recommandation d'approbation au conseil
- Examen des états financiers audités annuels de 2017 et recommandation d'approbation au conseil
- Approbation de la note de planification de l'audit, de la lettre de mission d'audit et des frais pour l'année 2017 et rapport de compte au conseil
- Examen du rapport de 2017 sur les constatations de l'audit externe ainsi que de la lettre de confirmation de l'indépendance et rapport de compte au conseil
- Examen et approbation préalable des frais non relatifs au service d'audit pour les travaux non prévus qui doivent être effectués par le cabinet d'audit externe et considérer l'impact au niveau de l'indépendance du travail de l'audit externe
- Examen d'un rapport de contrôle interne rédigé par la direction et, au besoin, recommandations pour des modifications à apporter à ces contrôles
- Examen du budget d'exploitation de CPA Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier 2017-2018 et recommandation d'approbation au conseil
- Examen de comptes rendus sur toute question de litige qui pourrait avoir des conséquences importantes sur les états financiers de CPA Nouveau-Brunswick
- Examen de comptes rendus de la présidente-directrice générale de CPA Nouveau-Brunswick sur les questions de conformité aux règlements
- Contrôle d'une demande de propositions pour des services de gestion de placements et le choix d'un directeur de placement pour CPA Nouveau-Brunswick
- Rédaction d'une politique subséquemment approuvée par le conseil sur la rotation des auditeurs et des associés

- Mise en place d'un processus et d'une surveillance du rendement de CPA Nouveau Brunswick par rapport à des indicateurs de rendement clés (IRC) pertinents dans le domaine financier

Mises en candidature

- Faith Matchett, FCPA, FCMA (Présidente)
- Melanie MacLean, CPA, CGA
- John Warrington, CPA, CMA
- Karen Cunningham, CPA, CA

Conformément au **règlement administratif 6.01** « *Pas plus tard que le 31 janvier de chaque année, le conseil d'administration nomme un comité de mises en candidature sous la direction du président existant de CPA Nouveau-Brunswick et constitué de trois membres supplémentaires de CPA Nouveau Brunswick ayant le droit de vote* ». Jusqu'en 2019, le comité de mises en candidature est formé d'un représentant de chaque organisme fusionnant.

Le **comité de mises en candidature** a pour rôle de prendre connaissance de tous les formulaires soumis par les membres et de présenter ses recommandations lors de l'élection du conseil pour l'année suivante. Le comité de mises en nomination doit s'assurer que ses recommandations sont conformes aux **règlements administratifs 5.07 à 5.11**.

Le comité offre un nombre suffisant de candidats pour pourvoir aux postes du conseil, comme requis. Les recommandations du comité de mises en candidature n'empêchent en aucun cas tout membre de se présenter aux élections du conseil d'administration.

Pour l'année 2017-2018, le comité a reçu 6 nominations. Les membres suivants ont été commandés pour combler les postes vacants d'administrateurs ou administratrices :

- Pierre Doiron, FCPA, FCGA
- Christine Hoyt, CPA, CMA
- Krista Munroe, CPA, CA



G-D : Faith Matchett; André LaPlante; Deborah McQuade; John Clark; Nancy Whipp; Cathy Rignanesi; Kevin Hoyt; Arthur Walsh (remplacé par Lee Mitchell); Jason Alcorn; Chad White.

Audience et Plaintes

- David Ross, FCPA, FCA (Président, comité des plaintes)
- Paul-Émile Légère, CPA, CA (Président, comité d'audience)
- Bruce Wood, FCPA, FCA (Président, tribunal de discipline)

CPA Nouveau-Brunswick doit maintenir un système de surveillance accessible au public afin d'examiner la conduite de ses membres et d'établir les aptitudes professionnelles de ces derniers («plaintes»). Les pouvoirs conférés à CPA Nouveau-Brunswick en matière de traitement des plaintes sont statutaires et doivent être exercés de façon équitable conformément à la Loi et aux règlements administratifs élaborés en vertu de cette Loi.

Le traitement efficace des plaintes par CPA Nouveau-Brunswick exige la participation de plusieurs personnes qui jouent différents rôles, notamment les membres du **comité des plaintes** et du **comité d'audience**. Les listes des membres du comité des plaintes et du comité d'audience comportent 30 membres chacun et ont été approuvés par le conseil lors de sa réunion en août 2016.

Le comité des plaintes doit exercer les pouvoirs et les fonctions prévus au paragraphe 37(6) de la Loi, notamment le pouvoir d'enquêter ou de demander une enquête, d'ordonner la tenue d'inspections professionnelles et d'audits financiers, de faire des mises en garde ou de donner des avertissements ou de régler la plainte. Il a le pouvoir de rejeter l'ensemble ou une partie d'une plainte, et il peut également suspendre ou limiter la pratique d'un membre visé par une plainte en attendant les résultats des procédures du comité d'audience.

D'autre part, le rôle du comité d'audience est d'examiner les preuves et d'établir le bien-fondé d'une plainte. S'il y a lieu, il impose des sanctions conformément à l'article 39 de la Loi. Le comité d'audience peut ordonner que l'immatriculation, la licence ou l'adhésion d'un membre soit suspendue ou radiée du registre, adjuger des frais au processus et imposer une amende d'au plus 50 000 \$. En outre, le comité peut tenter de résoudre les plaintes sans tenir d'audience lorsque l'utilisation de modes substitutifs de règlement des différends sont appropriés ou pour simplifier les audiences dans l'intérêt de CPA Nouveau-Brunswick et du défendeur. Les audiences sont des procédures importantes pour toutes les personnes qui y participent et il est toujours utile d'examiner des façons de simplifier le processus et de conclure des règlements à l'amiable.

Au début de l'année, le comité des plaintes avait 5 plaintes non réglées, y compris 2 plaintes reçues d'organismes fusionnants. 3 autres plaintes ont été déposées pendant l'année, et nous sommes heureux d'annoncer que ces 8 plaintes ont été réglées comme suit par le comité des plaintes en 2016-2017 :

- 4 plaintes ont été rejetées faute de preuves à l'égard du non-respect du **code de déontologie** de CPA Nouveau-Brunswick;
- 2 plaintes ont été renvoyées au comité d'audience et 2 au tribunal de discipline (notamment les deux plaintes reçues auprès d'organismes fusionnants). La procédure du comité d'audience et du tribunal de discipline associée à ces 4 plaintes débutera en 2017-2018.

Inspection professionnelle

- John Clark, CPA, CA (Président)
- Blair Northcott, CPA, CA
- Peter Spacek, CPA, CA
- Lucie Nadeau Frenette, CPA, CA
- Donald Cormier, CPA, CA
- Carol LeBlanc, CPA, CMA

Le **comité d'inspection professionnelle** a pour but de superviser les inspections professionnelles de tous les cabinets d'activité publique enregistrés auprès de CPA Nouveau-Brunswick, de manière à se conformer, dans la mesure du possible, au programme harmonisé des inspections professionnelles.

Le comité cherche à protéger l'intérêt du public tout en offrant une opportunité d'apprentissage aux cabinets d'activité publique en évaluant la conformité aux normes professionnelles des membres et des cabinets qui effectuent des missions d'assurance, de compilation et d'autres missions spécifiques et en adoptant des mesures correctives ou de suivi dans les cas de non-conformité. Ces inspections sont menées par des inspecteurs professionnels auxquels on accorde le titre en vertu de certaines conditions précises, dont une formation ciblée.

Le comité d'inspection professionnelle est responsable de déterminer si le cabinet inspecté a satisfait aux exigences du programme d'inspection professionnelle, de revoir l'évaluation cumulative des éléments constatés et de reléver les conséquences appropriées pour chaque inspection. Cela peut inclure le renvoi d'une plainte au registraire pour toute question découlant d'une inspection professionnelle si le comité est d'avis que la conduite d'un membre en exercice constitue ou peut constituer une faute professionnelle, ou indique ou peut indiquer que le membre est inapte ou incapable de pratiquer. Le comité doit également désigner des inspecteurs professionnels, qui seront ensuite affectés à chaque inspection professionnelle selon leur savoir-faire, les conflits d'intérêts, la langue préférée du membre, etc.

À l'automne 2016, nous avons publié notre tout premier rapport sur les éléments constatés, qui fut distribué à tous les cabinets d'activité publique. Ce rapport comprend de l'information utile sur les déficiences courantes relevées dans les cabinets inspectés pendant le cycle 2015-2016. L'information est résumée et divisée en six grandes catégories de conformité. Le comité de l'inspection professionnelle compte publier une nouvelle édition de ce rapport tous les ans.

De plus, le comité anticipe devoir élargir son mandat dans les années à venir, puisque d'autres domaines de services devraient être assujettis à une évaluation de conformité réglementaire. Toujours proactif, le comité se penchera sur ces enjeux dès qu'il sera chargé de le faire.

Le cycle d'inspection de 2016-2017 a porté sur 40 cabinets, dont 5 ont fait l'objet d'une réinspection liée au cycle précédent. Dépendamment des résultats, une réinspection peut consister en une réévaluation partielle ou complète. À l'heure actuelle, nous comptons inspecter tous les cabinets d'activité publique sur un cycle de trois ans. Dix inspecteurs professionnels travaillent actuellement pour notre organisme.

Je tiens à remercier tous les membres qui siègent à notre comité ainsi que les inspecteurs professionnels et le personnel de CPA Nouveau-Brunswick pour leur appui dans la concrétisation de notre mandat.

Les autres comités de **CPA Nouveau-Brunswick** sont:

Nomination FCPA

- Deborah McQuade, FCPA, FCMA, CA (Présidente)
- Pierre Doiron, FCPA, FCGA
- Trisha Fournier-Hoyt, FCPA, FCGA
- Robert Gamble, FCPA, FCMA
- Bruce Wood, FCPA, FCA
- Suzanne Tucker, FCPA, FCMA
- Paul Martin, FCPA, FCA

Le comité de nomination FCPA est composé de 7 membres, le président ou la présidente sortant ou sortante du conseil d'administration de CPA Nouveau-Brunswick et 6 membres, tous des Fellows. Il est responsable d'examiner et d'évaluer les candidatures reçues et de recommander les candidats ou candidates appropriés pour une nomination au Conseil. Les délibérations du Comité sont guidées par des attributs / adjectifs largement définis.

Annuellement, CPA Nouveau-Brunswick lance un appel à tous les membres pour les nominations pour le titre de FCPA. Une proposition d'inscription contenant des informations spécifiques doit être fournie pour chaque candidat pour examen par les membres du Comité de mise en candidature de la FCPA. Les candidats doivent être vérifiés pour les questions disciplinaires et doivent être en règle.

La politique constitue l'essence même de tout dossier de candidature au titre de Fellow (FCPA). Pour chaque nommé il vous incombe de faire ressortir le leadership et le caractère d'exception de la prestation de ses candidats dans les champs d'activité suivants :

- Carrière professionnelle;
- Participation bénévole aux affaires de la profession comptable;
- Contribution bénévole au sein d'organismes à caractère professionnel, communautaire ou philanthropique.

Il n'est pas nécessaire qu'un candidat se soit distingué ou ait fait preuve de leadership dans chacun des trois champs d'activité. Les candidatures doivent être effectuées sous l'une des deux options suivantes. L'**option 1** exige que le candidat se distingue de façon remarquable dans plus d'un champ d'activité et l'**option 2** exige que le candidat se distingue de façon exceptionnelle dans au moins un champ d'activité.

CPA Nouveau-Brunswick a reçu sept formulaires de nomination; Cinq ont été soumis en vertu de l'option 1 et deux sous l'option 2.

Cette année, les 4 candidats ou candidates recommandés et acceptés par le conseil d'administration étaient :

- Kevin Dumaresque, FCPA, CA
- Elin Maher, FCPA, CA
- David McCain, FCPA, CA
- Wanita McGraw, FCPA, CA

Ressources humaines

- André LaPlante, Représentant du public (Président)
- Kevin Hoyt FCPA, FCGA
- Lee Mitchell, CPA, CMA
- Jason Alcorn, Représentant du public

Le comité de ressources humaines a vu le jour au début du mois de mars 2017. Il a été créé pour appuyer le conseil d'administration et formuler des recommandations quant à la mise en œuvre globale d'une philosophie de la gestion des ressources humaines au sein de l'organisme et de la culture visée.

Ce comité assure tous les aspects incombant à la personne occupant le poste de présidente-directrice générale. Ses membres jouent un rôle clé dans les recommandations d'évaluation et de rémunération du titulaire de ce poste et soumises au conseil d'administration. En outre, il veille à bien cerner et minimiser les risques en matière de ressources humaines.

Il s'acquitte aussi d'autres fonctions, notamment de :

- i. Conseiller la présidente-directrice générale au sujet des enjeux liés aux ressources humaines.
- ii. Définir une philosophie de gestion des ressources humaines bien articulée en tenant compte de la culture organisationnelle visée et des valeurs de l'organisme.
- iii. Établir les rapports nécessaires à une mise en œuvre solide de la philosophie des ressources humaines.
- iv. Évaluer la structure organisationnelle et formuler des recommandations au conseil d'administration pour fins d'approbation.

Gouvernance

- Jason Alcorn (Président)
- Roger Bastarache, FCPA, CGA, CA
- André LaPlante, Représentant du public
- Deborah McQuade, FCPA, FCMA, CA
- Lee Mitchell, CPA, CMA
- Chad White, CPA, CGA

Le comité de gouvernance doit veiller à ce que le conseil d'administration respecte ses obligations juridiques, éthiques et fonctionnelles grâce à l'élaboration de politiques de gouvernance appropriées, aux stratégies de recrutement du conseil, au suivi des activités du conseil et à l'évaluation du rendement des membres du conseil. En outre, le comité de gouvernance devra s'assurer que tous les comités du conseil respectent les obligations définies dans leurs mandats respectifs.

Le comité de gouvernance s'assure que le conseil puisse gérer efficacement l'organisation grâce à la mise en place de procédures et de politiques en matière de gouvernance. En outre, le comité de gouvernance assiste pour le recrutement et la nomination des membres du Conseil. Enfin, le comité de gouvernance contribue à l'orientation et aux programmes de formation offerts aux membres du conseil.

Le comité s'est réuni 4 fois au cours de l'année pour remplir ses exigences conformément à son mandat. Au cours de ces réunions, il a :

- Établi des indicateurs clés de performance pour l'organisation
- Créé une matrice identifiant les compétences actuelles des membres du CA et ceux recherchés
- Examiné la diversité des membres du Conseil pour s'assurer qu'elle est représentative de la diversité des membres de CPA Nouveau-Brunswick
- Assuré une bonne gouvernance du Conseil et des comités en révisant leurs adhésions à leurs mandats respectifs



L'équipe de CPA Nouveau-Brunswick à la Convocation 2017



Présentation d'épinglettes à l'AGA de la section de Fredericton



Discussions table-ronde Comité étudiant CPA de l'UdeM



« Préparer et réussir sa retraite » Occasion de PPC avec la section d'Acadie-Chaleur



Dîner sur la fiscalité avec Pierre Cormier, CPA, CA Occasion de PPC avec la section de Moncton



G-D : Kevin Hoyt, John Clark, Jason Alcorn, Arthur Walsh

MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS

Ajouts, suppressions et modifications à la Partie 1 – Définitions :

« Programme avancé en comptabilité et en finance » ou « PACF » Un programme d'études qui mène à l'obtention d'une « attestation du Programme avancé en comptabilité et en finance » ou « attestation du PACF » aux personnes qui suivent et réussissent ce programme.

« contrat du PACF » Le contrat qui doit être signé par les titulaires de l'attestation du PACF avant de pouvoir utiliser le titre de « titulaire de l'attestation du PACF » au Nouveau-Brunswick.

« titulaire de l'attestation du PACF » Une personne qui a suivi et réussi un PACF.

« liste des titulaires de l'attestation du PACF » La liste des personnes qui ont terminé le PACF, payé les droits prescrits et signé le contrat du PACF et qui sont ainsi autorisées à utiliser le titre de titulaire de l'attestation du PACF au Nouveau-Brunswick.

« certificat » Le certificat délivré aux membres de CPA Nouveau-Brunswick qui répondent aux conditions requises pour être accrédités à titre de comptable professionnel agréé, **excluant le PACF**.

« cours préparatoires des CPA » Des cours de formation professionnelle par modules qui permettent d'acquérir les connaissances particulières requises pour l'admission au Programme de formation professionnelle (PFP) des CPA.

« Programme de formation préalable des CPA » ou « PFPr des CPA » Le programme de formation professionnelle par modules offert aux détenteurs d'un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline autre que la comptabilité en vue d'acquérir les connaissances particulières exigées pour l'admission au PFP des CPA.

« cabinet » Un praticien exerçant seul ou une entreprise individuelle, une société de personnes ou une société **professionnelle**.

« étudiant » désigne une personne inscrite aux **cours préparatoires des CPA** établis par CPA Nouveau Brunswick.

Modifications des règlements administratifs 11.06 et 11.07 aux fins de la conformité à la Loi sur les comptables agréés du Nouveau-Brunswick

11.06 Conformément au paragraphe 65(5) de la Loi, toute action ou décision qui pourrait avoir comme incidence :

- i. l'adoption d'exigences de normes discriminatoires envers les titulaires d'une désignation d'origine;
- ii. la délivrance, le soutien ou la promotion de désignations autres que « *comptable professionnel agréé* », « *Chartered Professional Accountant* », « CPA » ou « C.P.A. »,
- iii. un allègement important d'une règle de déontologie en vigueur; doit être approuvée à la majorité de 80 % des voix des administrateurs et ratifiée à la majorité de 80 % des voix des membres à une assemblée générale annuelle ou extraordinaire.

11.07 Tout changement ou toute révision au **règlement administratif 11.06** doit être approuvé à la majorité de 80 % des voix des administrateurs et ratifié à la majorité de 80 % des voix des membres à une assemblée générale annuelle ou extraordinaire.

Modification apportée au règlement administratif 14.06 pour refléter le remplacement du PFPr par les cours préparatoires

14.06 Dans le cas du Nouveau-Brunswick, le conseil d'administration adopte les examens organisés et préparés par les examinateurs des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) pour les **cours préparatoires des CPA**, le PFP et l'Examen final commun de CPA.

Modification du règlement administratif 14.27 pour ajouter « ou par son représentant » puisque CPA Nouveau-Brunswick a délégué ce pouvoir à l'École de gestion CPA Atlantique

14.27 Un candidat qui demande que l'on examine des circonstances spéciales relatives à l'Examen final commun ou que l'on ne tienne pas compte d'une tentative en particulier doit soumettre sa requête de la façon requise par le conseil d'administration conformément aux politiques de CPA Nouveau-Brunswick **ou par son représentant**.

Ajout du paragraphe 14.28 au règlement administratif 14

14.28 Une personne ne peut s'inscrire à titre d'étudiant ou de candidat si elle est inscrite à un PACF.

Modification du règlement administratif 17.03 pour préciser que le règlement s'applique à toutes les activités des comptables professionnels agréés incluses dans la définition de « cabinet » des règlements administratifs et que l'acronyme CPA est accepté pour remplacer le titre complet.

17.03 En outre, les cabinets et les CP qui souhaitent exercer une activité publique ou fournir d'autres services réglementés doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- i. dans le cas d'un cabinet d'activité publique, la raison sociale **du cabinet** contient les mots « *comptable professionnel agréé* » ou « *comptables professionnels agréés* » **ou l'acronyme « CPA »**, à moins que le membre soit associé à un comptable public non membre. Dans de tels cas, la raison sociale de la société de personnes ne doit pas contenir les mots « *comptable professionnel agréé* » ou « *comptables professionnels agréés* » **ou l'acronyme « CPA »**;

Suppression du règlement administratif 18.10 (ii) pour s'assurer que toutes les activités publiques sont assujetties à une inspection sauf dans des situations exceptionnelles et avec l'approbation du comité de l'inspection professionnelle.

18.10 Le comité de l'inspection professionnelle peut exempter un titulaire d'un permis d'activité publique dans l'un ou l'autre des cas suivants :

- i. Si le titulaire du permis d'activité publique est inactif;
- ii. Si, de l'opinion du comité de l'inspection professionnelle, le volume des activités professionnelles du titulaire du permis d'activité publique est si petit qu'il n'exige pas une inspection;
- iii. Si le comité de l'inspection professionnelle a d'autres motifs d'exemption qu'il juge appropriés.

Suppression de la phrase répétée dans le règlement administratif 19.12

19.12 Si la licence d'une CP a été suspendue pour une période fixe ou jusqu'à la survenue d'un événement, **elle peut être rétablie à la conclusion de cette période ou à la survenue de l'événement** à la condition que le registraire soit satisfait des faits suivants :

- i. que la CP ait payé l'amende ou les coûts, s'il y a lieu, comme ordonné, à l'intérieur de la période fixée pour ce paiement;
- ii. que la CP ait payé les frais de renouvellement pour l'année au cours de laquelle la licence a été rétablie;
- iii. que la CP ait satisfait toutes les conditions établies dans les règlements administratifs et les politiques relativement au rétablissement de la licence.

Ajout du règlement administratif 40

Règlement administratif 40

Titulaires de l'attestation du Programme avancé en comptabilité et en finance (PACF)

40.01 Une catégorie de titulaires de certificats non membres appelés « titulaires de l'attestation du PACF » est instituée en vertu du sous-alinéa 5(1)b)(ii) de la Loi sur les comptables professionnels agréés (la « Loi »).

40.02 Une personne peut présenter une demande d'inscription au PACF et demeurer inscrite à condition qu'elle respecte toutes les exigences pouvant être définies par le conseil pour l'admission et la réussite de ce programme. Cependant, bien que le terme « étudiant » puisse désigner ces personnes, celles-ci ne sont pas considérées être des étudiants aux fins de l'application de la Loi, du code de déontologie ou des règlements administratifs.

40.03 CPA Nouveau-Brunswick met à jour ou fait mettre à jour une liste des noms et des adresses des personnes qui ont suivi et réussi un PACF, payé les droits prescrits et signé le contrat du PACF (la liste des titulaires de l'attestation du PACF).

40.04 Sous réserve du contrat du PACF, les personnes inscrites sur la liste des titulaires de l'attestation du PACF ont le droit d'utiliser le titre de « titulaire de l'attestation du PACF » au Nouveau-Brunswick.

40.05 Au plus tard le 1er février de chaque année, le conseil peut déterminer, par résolution ordinaire, le montant de la cotisation annuelle pour les titulaires de l'attestation du PACF, dont le paiement est redevable avant le 31 mars de la même année.

40.06 Le registraire peut radier de la liste le nom d'un titulaire de l'attestation du PACF qui omet de payer la cotisation annuelle au plus tard le 31 mars de l'année, et il peut intenter une action en justice pour rupture de contrat du PACF afin d'empêcher cette personne d'utiliser le titre de titulaire de l'attestation du PACF.

40.07 Le registraire peut radier de la liste le nom d'un titulaire de l'attestation du PACF reconnu comme ayant enfreint le code de déontologie conformément à la procédure prévue par la Loi, et il peut intenter une action en justice pour rupture de contrat du PACF afin d'empêcher cette personne d'utiliser le titre de titulaire de l'attestation du PACF.

40.08 Le registraire peut réinscrire sur la liste le nom d'un titulaire de l'attestation du PACF sous réserve du paiement des frais redevables à CPA Nouveau-Brunswick, de toute amende, de toute pénalité, de tous frais de retard ou de toute autre condition jugée appropriée dans les circonstances.

40.09 Un titulaire de l'attestation du PACF n'est pas un membre de CPA Nouveau-Brunswick et n'a aucun droit, privilège ou obligation associé au statut de membre. Sans toutefois restreindre la portée générale de ce qui suit, les titulaires de l'attestation du PACF n'ont pas le droit :

- i. de voter;
- ii. d'utiliser le titre de comptable professionnel agréé ou les initiales CPA;
- iii. de recevoir un avis de convocation aux réunions de CPA Nouveau-Brunswick ainsi que d'assister à ces dernières et de recevoir un exemplaire des bulletins ou périodiques que publie CPA Nouveau-Brunswick;
- iv. d'être nommés aux comités de CPA Nouveau-Brunswick.

ENGAGEMENT DES MEMBRES

APERÇU 2016-2017

Entre les deux conférences, les cours en ligne / webinaires et les opportunités de PPC au niveau des sections, nous avons eu plus de **800** membres distincts qui ont participé au perfectionnement professionnel continu grâce aux offres de **CPA Nouveau-Brunswick**.

Cela représente environ **36%** de notre adhésion active. Nos sincères remerciements à tous ceux et celles qui nous ont soutenus en assistant à nos événements!

ÉVÉNEMENTS AU NIVEAU DES SECTIONS

Nos sections ont travaillé fort pour offrir plus de possibilités de réseautage, des sessions de PPC **GRATUITES** et un soutien aux membres de leur région. Au total, les sections de CPA Nouveau-Brunswick dans toute la province ont tenu plus de **20** événements!

SITE WEB DE CPA NOUVEAU-BRUNSWICK

Lancé en 2014, le site Web cpanewbrunswick.ca a subi des changements importants au cours de la dernière année dans le but de le rendre plus accessible et plus facile à utiliser pour nos membres et pour le public.

Certaines des améliorations les plus remarquables sont les suivantes :

- Une plus grande reconnaissance de la marque **CPA Nouveau-Brunswick** a été créée et est soigneusement cultivée
- Une page **Carrières** a été ajoutée et est mise à jour quotidiennement avec des offres d'emploi dans toute la province nécessitant une désignation CPA
- Nos **Événements** contiennent maintenant plus de détails, sont plus faciles à trouver et sont accessibles à un public plus large
- Un **Blogue** interactif pour les membres en pratique publique a été créé et sera lancé dans les prochaines semaines
- Notre **Plan du site** a été simplifié afin de réduire le nombre de clics requis pour atteindre une page de destination
- D'autres fonctionnalités plus interactives sont en route - **n'oubliez pas de continuer à visiter!**

PUBLICITÉ

En février 2017, des publicités **POURQUOI ENGAGER UN OU UNE UN CPA?** ont été publiées dans le **Times & Transcript**, le **Telegraph-Journal**, le **Daily Gleaner**, l'**Acadie Nouvelle** et l'**Étoile Provinciale**. Cette campagne a été créée pour informer le public sur les services qui ne peuvent être rendus que par des comptables professionnels agréés et les cabinets de pratique publique qui peuvent fournir ces services parce qu'ils ont un permis de pratique d'activité publique émis par **CPA Nouveau-Brunswick**.

PRÉSENCE DES MÉDIAS SOCIAUX

Depuis décembre 2016, **CPA Nouveau-Brunswick** a lancé des pages entièrement nouvelles de **Facebook**, **Twitter** et **LinkedIn** dans le but de créer une communauté interactive pour les membres, les candidats et les étudiants CPA de toute la province nous permettant ainsi de publier et partager les détails et les photos d'événements, des possibilités de carrière, des réussites et réalisations de nos membres, etc.

BULLETIN ÉLECTRONIQUE MENSUEL

Depuis février de cette année, le bulletin électronique de **CPA Nouveau-Brunswick** est sous forme mensuel, avec une nouvelle apparence et des fonctionnalités novatrices. Vous avez manqué la dernière édition? Dirigez-vous vers la section **Quoi de neuf?** de notre site Web sous **Nouvelles, événements et publications** pour voir les éditions antérieures!

Quelques-unes de nos nouvelles fonctionnalités incluent :

- La section **Impliquez-vous!** où les membres peuvent découvrir comment ils peuvent contribuer à soutenir leur profession
- Le **Coin des membres** pour présenter une partie de la diversité parmi nos membres et le personnel
- La section **Carrières** pour aider nos membres à atteindre leurs objectifs de carrière
- Une section contenant des informations sur les programmes de prestations et d'affinités des membres



Les sections ont été créées pour promouvoir le perfectionnement professionnel des membres dans leur région, pour améliorer l'image de CPA Nouveau-Brunswick et pour aider l'organisation d'événements de CPA Nouveau-Brunswick qui ont lieu dans leur région respective.

Les sections parrainent également des activités sociales et soutiennent les candidats inscrits à l'École de gestion CPA Atlantique.

ACADIE-CHALEUR

PRÉSIDENT

Roger Savoie, CPA, CGA

PRÉSIDENT SORTANT

Pierre S. Doiron, FCPA, FCGA

VICE-PRÉSIDENT

Jean-Paul Cyr, CPA, CGA

TRÉSORIER

Pierre Cormier, CPA, CGA

SECRÉTAIRE

Mélanie Comeau, CPA, CA

ADMINISTRATRICE

Jolaine-Amélie Kenny, CPA, CGA

EDMUNDSTON

PRÉSIDENT

Sebastien Breau, CPA, CA

PRÉSIDENTE SORTANTE

Julie Pelletier, CPA, CGA

VICE-PRÉSIDENT

Mathieu Moreau, CPA, CA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Germaine Levesque, CPA, CGA

FREDERICTON

PRÉSIDENTE

Melanie MacLean, CPA, CGA

VICE-PRÉSIDENTE

Aleta Hayden, CPA, CGA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Melissa Akerley Meadows, CPA, CGA

MIRAMICHI

PRÉSIDENT

Darrell Stewart, FCPA, FCGA

VICE-PRÉSIDENT

Alvin Bell, CPA, CA

TRÉSORIER

Richard Arseneault, CPA, CGA

SECRÉTAIRE

Darlene O'Shea, CPA, CGA

MONCTON

PRÉSIDENT

Denis Boudreau, CPA, CGA

VICE-PRÉSIDENTE

Sonia Mallet, CPA, CGA

TRÉSORIER

Stuart Musgrave, CPA, CMA

SECRÉTAIRE

Jordan Dugas, CPA, CA

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Julie Comeau, CPA, CGA
Monique Levesque, CPA, CA
Paul Ward, CPA, CGA
Clarence Robinson, CPA, CA
Carole Vautour, CPA, CMA
Louise Belliveau, CPA, CA

RESTIGOUCHE

PRÉSIDENTE

Joyce Basque, CPA, CGA

VICE-PRÉSIDENTE

Sylvie Bernard Innes, CPA, CA

TRÉSORIER

Marc Savoie, CPA, CA

SECRÉTAIRE

Julie Bernard, FCPA, FCGA

SAINT JOHN

PRÉSIDENT

Al Walker, FCPA, CA

TRÉSORIER

Pierre Thibodeau, CPA, CA

SECRÉTAIRE

Cathie Hurley, FCPA, FCA

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Bob Crowley, CPA, CA
Dawn Walling, CPA, CMA
Brenda Collings, CPA, CA

WOODSTOCK

PRÉSIDENTE

Arlene Dore, CPA, CGA

VICE-PRÉSIDENTE

Tobi Doucette-Corey, CPA, CGA

TRÉSORIÈRE

Jo-Anne Lockhart, CPA, CA

SECRÉTAIRE

Vickie Nicholson, CPA, CMA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2016

Le 10 juin 2016, CPA Nouveau-Brunswick a tenu sa deuxième **assemblée générale annuelle** à Miramichi. Nous avons accueilli notre nouveau président, Kevin Hoyt, qui a succédé à Deborah McQuade, ainsi que les nouveaux membres du conseil, Chad White, Arthur Walsh et John Clark.

Après la réunion et un dîner, les participants ont été invités à faire une excursion en bateau sur la rivière Miramichi.



**Kevin Hoyt, FCPA, FCGA et
Deborah McQuade, FCPA, FCMA, CA**



**Deborah McQuade, FCPA, FCMA, CA
Présidente sortante**



**Nancy Whipp, CPA, CA
Présidente-Directrice générale**

CONFÉRENCE DE PPC DE L'AUTOMNE 2016

La **Conférence de perfectionnement professionnel continu de l'automne** est l'événement signature de CPA Nouveau-Brunswick. En 2016 cette conférence a attiré environ **520** participants et a présenté un large éventail de cours, de séminaires et d'ateliers.

Alors que la majorité des participants étaient des membres CPA, certains candidats et autres professionnels ont aussi participé à cet événement vu qu'il était ouvert à tous. Les membres inscrits ont reçu un paquet de bienvenue contenant des articles promotionnels de CPA Nouveau-Brunswick et des participants. Cet événement s'est déroulé du mardi 18 octobre au vendredi 21 octobre 2016 au **Delta Hotels by Marriott Fredericton**.



Conférence de PPC de l'automne 2016



Conférence de PPC de l'automne 2016



Conférence de PPC de l'automne 2016

CONVOCATION 2017

Cette année, notre famille de CPA a accueilli avec fierté **60 nouveaux diplômés** en présence de 550 amis, membres de la famille, partenaires et collègues.

Organisé avec l'aide de notre équipe dévouée, nos membres et bien sûr de nos généreux commanditaires, cet événement s'est tenu au **Saint John Trade & Convention Centre**, le samedi 21 janvier 2017. Voici la liste des nouveaux diplômés et diplômées :

Jennifer Armstrong
Sophie Alisa Baiani, CPA
Erica Barrie
Marissa Barry
Cindy Basque, CPA
Jeffrey Beckingham
Ian Belliveau, CPA
Christopher Bertin
Jessica Boutot
Theresa Cardy, CPA
Nicholas Chamberlain, CPA
Emilie Comeau, CPA
Jérémy Cool
Robert Diamond
Stéphanie Doiron
Vanessa Doucet, CPA
Eric Doucet, CPA
Sarah Doyle
Michael English
Paul Ferguson

Dylan Fitzherbert
Eric Garland, CPA
Jean-Luc Gauvin, CPA
Nicholas Gillcash
Ryan Good, CPA
Jérémy Guitard, CPA
Joanne Head, CPA
Leslie Hinton
Benjamin Jacobs
Anick Jean, CPA
Simon Jodoin
Frédéric Lagacé
Eric LaMorre, CPA
Sébastien Lanteigne
Jennifer Daphnée LeBlanc, CPA
Justin LeBlanc, CPA
Aaron Lenehan, CPA
Holly Leppard-Westhaver
Sonia Mabie, CPA
Keith MacDonald

Nadia Mahboob
Rebecca McIsaac
Kristin McKay, CPA
Steven McLaughlin
Michael McSorley
Natalie Moore, CPA
Joshua Murphy, CPA
Alana Nicklin
Eric O'Connor, CPA
Karine Ouellette
Kendra Patrick, CPA
Justin Robichaud
Jeffrey Savoie
Emily Sorensen
Chase Stewart, CPA
Kathryn Tadic, CPA
Pierre-Louis Thebault
Grâce Umunezero, CPA
Ian Wells
Ben Wilshaw

CONFÉRENCE DE PPC DU PRINTEMPS 2017

La **Conférence de perfectionnement professionnel continu du printemps** a été ajoutée au programme de CPA Nouveau-Brunswick en 2016 avec plus de 200 participants après que la demande d'opportunités supplémentaires de développement professionnel était évidente.

Cette année, la conférence a eu lieu au **Delta Hotels by Marriott Saint John** du mardi 16 au jeudi 18 mai 2017 avec près de **260** participants, soit une **augmentation de 25%** de la participation à la conférence du printemps 2016. Tous les membres inscrits ont reçu un paquet de bienvenue contenant des articles promotionnels de CPA Nouveau-Brunswick et des commanditaires participants.



Brad Melanson, Irving Oil
Commanditaire or



Sally Rollings, TD Insurance
Commanditaire argent



Ramani Anupindi, CPA, CGA et
Terriane Humby, CPA, CMA

FELLOWSHIP



Le titre de **Fellow** de **CPA Nouveau-Brunswick**, marqué par la désignation **FCPA**, vise à reconnaître solennellement le mérite des membres qui se sont dévoués de façon exceptionnelle à la profession ou qui se sont illustrés dans leur carrière ou dans la société par des réalisations dont le rayonnement a rejailli sur la profession.

CPA Nouveau-Brunswick est très fier d'annoncer la reconnaissance de quatre nouveaux **FCPA** :



Kevin Dumaresque, FCPA, CA



Elin Maher, FCPA, CA



David McCain, FCPA, CA



Wanita McGraw, FCPA, CA

CPA Nouveau-Brunswick présente des épinglettes de 25 et 50 ans à ses membres pour célébrer leurs réalisations de longue date.

25 ANS DE SERVICE

Melissa Akerley Meadows, CPA, CGA, BBA, PMP
Stephen Ashe, CPA, CGA
Kimberley Anderson, CPA, CA
David Balsler, CPA, CA
Derrick Bathurst, CPA, CA
Glenn Beers, CPA, CA
Julie Bernard, FCPA, FCGA
Denise Britt, CPA, CMA
Ferne Carle, CPA, CMA
Rodney Chase, CPA, CMA
Jayne Clarke, CPA, CMA
Brenda Collings, CPA, CA
Kevin Dodsworth, CPA, CMA
Connie Doherty, CPA, CA
Anita Fifield, CPA, CMA
Carmel Fournier, CPA, CA
Denise Frenette, CPA, CA
Richard Fullerton, CPA, CGA
Kirby Gesner, CPA, CMA
Rino Girard, CPA, CMA
J. Daniel Goguen, CPA, CA
David Gorman, CPA, CGA
Robert Harrison, FCPA, FCGA
Robinson Harvey, CPA, CA
J. Max Hawkins, CPA, CMA
Mark Jardine, CPA, CMA
Michael Jenkins, CPA, CA
Susan Johnson, CPA, CA
Luann Jones-Foster, CPA, CA
Gregory Kieley, CPA, CMA
Glen Larlee, CPA, CMA

Catherine LaRochelle, CPA, CA
Kevin Laskey CPA, CMA
Angie Leonard, CPA, CA
Hai Lequang, CPA, CA
Eric Long, CPA, CA
Derrick MacDougall, CPA, CMA, MBA
Donald MacQuarrie, CPA, CMA
Trevor Marshall, CPA, CA
M. Irene McCardle, CPA, CMA
Gary McCarville, CPA, CGA
Vicki McKibbon, CPA, CA
Victor Meisner, CPA, CA
David Nowlan, CPA, CA
Denise Pinette, CPA, CMA, MBA
Joseph Poirier ,CPA, CGA
Daniel Reyno, CPA, CMA
Aaron Robichaud, CPA, CA
Lise Robichaud, CPA, CGA
Neil Rodgers, CPA, CMA, BBA
James Ryan, CPA, CA
Doreen Saunders, CPA, CGA
Trina Scott, CPA, CGA
Karen Scovil, CPA, CA
Angela Smith, CPA, CMA, PMP
Troy Stone, CPA, CA
Andrea Tellenbach, CPA, CMA
Jeannette Titus CPA, CGA
JenniferUrquhart, CPA, CA
Kelly Williams, CPA, CMA
J. Patrick Woods, CPA, CGA
Nancy Young, CPA, CMA

50 ANS DE SERVICE

Paul-Emile Bujold, CPA, CA
A. David Coates, CPA, CA
Donald Comeau, CPA, CA
Joseph Cyr, CPA, CA
Roy Gillies, CPA, CMA
R. Patrick Goguen, CPA, CA

Margaret MacDougall, CPA, CA
Ronald MacQuarrie, CPA, CA
Normand Michaud, CPA, CA
Rolland Mouton, CPA, CA
Armand Roy, CPA, CA

EN MÉMOIRE

Nous aimerions profiter de cette occasion pour nous souvenir de nos amis, collègues et mentors qui nous ont quittés au cours de la dernière année.

**CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2017



Allen, Paquet & Arseneau LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS • COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Index

aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

	<u>Page</u>
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	1.
Rapport de l'auditeur indépendant	2.
État de la situation financière	3.
État des résultats	4.
État de l'évolution de l'actif net	5.
État des flux de trésorerie	6.
Notes aux états financiers	7 - 12.
Annexe aux états financiers	13.

1.

CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités de la direction. La responsabilité des états financiers présentés incombe à la direction de Chartered Professional Accountants of New Brunswick - Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick (« l'organisme »). Cette responsabilité comprend la sélection des conventions comptables appropriées ainsi que de rendre des jugements et faire des estimations qui respectent les principes comptables généralement reconnus au Canada.

La direction maintient un système comptable et des contrôles internes destinés à fournir au conseil d'administration et à ses membres l'assurance raisonnable que les opérations sont exécutées et consignées telles qu'elles sont autorisées, que les actifs sont adéquatement protégés et comptabilisés, et que les registres financiers offrent la fiabilité voulue pour préparer les états financiers en conformité avec les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction assume ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Il est aussi responsable d'examiner et d'approuver les états financiers. Le comité d'audit et finance l'assiste dans ses responsabilités. Les membres du comité examinent les états financiers et les recommandent au conseil pour leur approbation. Ils se réunissent aussi périodiquement avec la haute direction et les auditeurs externes pour traiter des contrôles internes et des questions rattachées à la présentation de l'information financière. Sur recommandation du comité d'audit et finance, le conseil d'administration approuve les états financiers tel que présentés.

Les états financiers ont été audités par Allen, Paquet & Arseneau, LLP, auditeurs experts indépendants, dont la nomination a été ratifiée lors de l'assemblée générale annuelle des membres. Le rapport des auditeurs indépendants suivant résume leurs responsabilités, les limites de leur audit et leur opinion sur les états financiers.

Sous la recommandation du comité d'audit et finance, les états financiers ont été approuvés par le conseil de Chartered Professional Accountants of New Brunswick - Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick.



Nancy Whipp, CPA, CA
Présidente - Directrice générale



Allen, Paquet & Arseneau LLP

Your business partner of choice
Votre partenaire d'affaires par excellence

625, ave St. Peter Ave
Bathurst, NB
E2A 4Z6
Tel: 506 546-1460
Fax: 506 546-9950
Info.Bathurst@apallp.com
www.apallp.com

2.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
Chartered Professional Accountants of New Brunswick -
Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de Chartered Professional Accountants of New Brunswick - Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, de même qu'un résumé des principes comptables importants et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction au regard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, résultant de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.

Un audit comprend la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir les éléments probants à l'appui des montants et des autres renseignements présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, notamment de son évaluation des risques que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes résultant de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit pertinentes, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

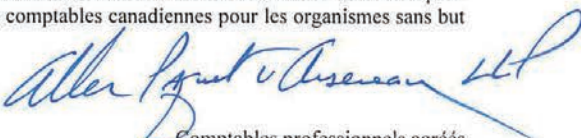
Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et pertinents pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Chartered Professional Accountants of New Brunswick - Comptables professionnels agréés du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2017 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Bathurst, N.-B.

Le 26 mai 2017



Comptables professionnels agréés

207, rue Roseberry St.
Campbellton, NB

625, ave St. Peter Ave
Bathurst, NB

 **CPA** CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS NEW BRUNSWICK
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS NOUVEAU-BRUNSWICK

829-1 King George Highway
Miramichi, NB

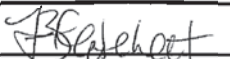
356, rue Canada Street
St-Quentin, NB

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
État de la situation financière

Au 31 mars	2017	2016
ACTIFS		
COURT TERME		
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 4)	2 542 467 \$	2 231 073 \$
Débiteurs	179 297	211 711
Charges payées d'avance	22 179	28 629
	<u>2 743 943</u>	<u>2 471 413</u>
NOTE À RECEVOIR (note 5)	73 725	73 725
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	31 413	39 399
INVESTISSEMENTS À LONG TERME (note 7)	1 013 442	-
	<u>3 862 523 \$</u>	<u>2 584 537 \$</u>
PASSIFS ET ACTIF NET		
COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	1 007 121 \$	260 258 \$
Déductions à la source à payer	2 660	1 958
TVH à payer	160 704	4 428
Revenus différés (note 8)	1 287 592	1 308 065
Portion à court terme des contrats de location-acquisition	2 976	5 130
	<u>2 461 053</u>	<u>1 579 839</u>
CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (note 9)	3 572	6 548
	<u>2 464 625</u>	<u>1 586 387</u>
ACTIF NET		
Investi dans les immobilisations corporelles	31 413	39 399
Affecté (note 10)	175 000	-
Non affecté	1 191 485	958 751
	<u>1 397 898</u>	<u>998 150</u>
	<u>3 862 523 \$</u>	<u>2 584 537 \$</u>
ENGAGEMENTS (note 11)		

Approuvé au nom du Conseil d'administration


Président


Secrétaire-trésorière

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2017	2016
PRODUITS		
Cotisations des membres	1 102 638 \$	999 956 \$
Activités des membres	163 434	185 777
Frais de pratique	132 200	122 250
Frais d'admission	20 700	51 750
Frais de corporation professionnel	18 575	19 125
Autres produits	5 433	12 153
	1 442 980	1 391 011
CHARGES PAR FONCTION		
Salaires et avantages sociaux	604 399	507 705
Frais généraux et administratifs - annexe A	247 378	252 005
Normes professionnelles - annexe A	49 818	174 473
Frais de restructuration - organisations d'origines	20 364	94 487
Frais des comités nationaux	78 185	92 704
Gouvernance - annexe A	60 555	76 588
	1 060 699	1 197 962
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS) RELIÉS AUX OPÉRATIONS	382 281	193 049
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Charge d'investissement	(2 111)	-
Autres revenus	14 430	13 379
Gains réalisés	3 215	-
Gains (pertes) non réalisés	1 933	(3 856)
	17 467	9 523
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	399 748 \$	202 572 \$

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars		2017		2016	
	Investi dans les immobilisations corporelles				
	<u>corporelles</u>	<u>Non affecté</u>	<u>Affecté</u>		
ACTIF NET,					
début de l'exercice	39 399 \$	958 751 \$	- \$	998 150 \$	795 578 \$
Investissement en immobilisations corporelles	3 799	(3 799)	-	-	-
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(11 785)	236 533	175 000	399 748	202 572
ACTIF NET, fin de l'exercice	31 413 \$	1 191 485 \$	175 000 \$	1 397 898 \$	998 150 \$

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	399 748 \$	202 572 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 785	10 804
Gains réalisés	(3 215)	-
Gains non réalisés	(1 933)	-
Évolution des éléments hors trésorerie du fond de roulement liés à l'exploitation :		
Débiteurs	32 414	(196 842)
TVH à payer	156 276	68 145
Stock de marchandises	-	512
Charges payés d'avance	6 450	(16 979)
Créditeurs et frais courus	746 863	115 558
Déductions à la source à payer	702	475
Revenus différés	(20 473)	1 307 490
	1 328 617	1 491 735
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 799)	(3 250)
Cession d'immobilisations corporelles	-	875
Acquisition d'investissements à long terme	(1 221 641)	-
Cession d'investissements à long terme	213 347	-
	(1 012 093)	(2 375)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Paiement des contrats de location-acquisition	(5 130)	(5 129)
AUGMENTATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE		
	311 394	1 484 231
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE, début de l'exercice		
	2 231 073	746 842
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice (note 4)		
	2 542 467 \$	2 231 073 \$

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

CPA Nouveau-Brunswick est une entité incorporée sans capital social. CPA Nouveau-Brunswick est un ordre professionnel autonome, conformément à la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, mis en place en 2014 pour autoréglementer ses membres afin de protéger l'intérêt du public. CPA Nouveau-Brunswick est aussi responsable de superviser l'accréditation, l'éducation, le développement professionnel et les services pour ses membres.

CPA Nouveau-Brunswick est constitué en vertu des lois de la province du Nouveau-Brunswick en tant qu'organisme sans but lucratif et par ce fait même, est exempté de l'impôt.

Chapitres Provinciaux

CPA Nouveau-Brunswick a huit chapitres établis dans toute la province. Le rôle de chaque chapitre est de promouvoir activement le développement professionnel, d'organiser des activités sociales pour ses membres et candidats et de renforcer l'image de CPA Nouveau-Brunswick avec ses membres et le public. Chaque chapitre a son propre conseil d'administration et est régi par CPA Nouveau-Brunswick. Les produits et charges des chapitres provinciaux ne sont pas inclus dans ces états financiers.

Les membres du Conseil sont nommés par les membres du chapitre et doivent être membres en règle de CPA Nouveau-Brunswick. L'élection des membres du Conseil à lieu à l'assemblée générale annuelle du chapitre. Le Conseil est composé d'au moins trois et pas plus de douze membres.

Le chapitre est composé de tous les membres et candidats de CPA Nouveau-Brunswick en règles qui résident dans la zone désignée par le Conseil provincial. CPA Nouveau-Brunswick à la responsabilité de fournir les registres d'adhésion au chapitre.

Sur une base annuelle chaque chapitre présente à CPA Nouveau-Brunswick une liste des activités prévues pour l'année à venir ainsi que les états financiers de fin d'année. Le chapitre peut, à sa discrétion, obtenir des fonds pour défrayer le coût de ses activités en prélevant des frais pour les participants à ces activités. Ces frais font partis des recettes du chapitre. L'utilisation de tout revenu excédentaire généré doit être discutée avec CPA Nouveau-Brunswick. Il est prévu que les chapitres seront autonomes financièrement.

Les chapitres provinciaux sont non constitués en sociétés, des organismes à but non lucratif et exonérés d'impôt selon l'alinéa 149(1).

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES

(a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont reportées au coût moins l'amortissement. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire selon les taux suivants :

Équipement de bureau et équipement	10 ans
Équipement informatique et logiciel	4 ans
Améliorations locatives	10 ans
Actifs sous contrat de location-acquisition:	
Photocopieur	5 ans
Système téléphonique	3 ans

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

2. CONVENTIONS COMPTABLES IMPORTANTES (suite)

(b) Constatation des produits

CPA Nouveau-Brunswick applique la méthode du report pour la comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées et les cotisations des membres sont constatées à titre de produits suivant la méthode du report selon la période couverte par les cotisations lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits pour activités des membres, net des charges, sont constatés lorsque l'activité en particulier à eu lieu et lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'investissement sont constatés à titre de revenu lorsque gagnés. Les gains (pertes) réalisées à la vente de placement en portefeuille sont calculées en tenant compte du coût original des placements s'y rattachant. Les gains (pertes) non réalisés sur les placements en portefeuille correspondent à la variation durant l'exercice de l'excédent (déficit) de la juste valeur sur le coût original des placements en portefeuille.

(c) Prévisions comptables

La présentation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants et les notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et lorsqu'un ajustement devient nécessaire, il est constaté dans la période dans laquelle il devient connu.

(d) Services contribués

Le travail de CPA Nouveau-Brunswick dépend de services volontaires de plusieurs membres. Étant donné que ces services ne sont pas achetés par CPA Nouveau-Brunswick et parce qu'il est difficile d'en déterminer une valeur marchande, les services contribués ne sont pas constatés dans les états financiers.

(e) Instruments financiers

CPA Nouveau-Brunswick comptabilise initialement les actifs et passifs financiers à la juste valeur. Les actifs et passifs financiers, autres que les investissements, sont ensuite évalués au coût amorti. Les actifs financiers évalués au coût amorti incluent la trésorerie et l'équivalent de trésorerie ainsi que les comptes débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût amorti incluent les créditeurs et frais courus, déductions à la source à payer, TVH à payer ainsi que les contrats de location-acquisition. Les investissements sont présentés à la juste valeur et la variation est comptabilisée à l'état des résultats.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

CPA Nouveau-Brunswick est exposé à plusieurs risques découlant d'instruments financiers et utilise la gestion de risque pour suivre, évaluer et gérer ces risques. Les analyses suivantes fournissent des informations sur l'exposition et la concentration de risque de CPA Nouveau-Brunswick au 31 mars 2017.

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

3. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. Selon l'opinion de la direction de CPA Nouveau-Brunswick, l'exposition au risque de crédit est faible et immatérielle puisque ses comptes à recevoir découlent principalement de transactions avec plusieurs parties comme les membres, firmes et organismes professionnels.

(b) Risque lié au taux de change

Le risque lié au taux de change correspond au risque que les produits et charges de CPA Nouveau-Brunswick qui découlent des variations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. Selon l'opinion de la direction de CPA Nouveau-Brunswick, l'exposition au risque lié au taux de change est faible et immatérielle puisqu'il y a eu peu de transactions dans une devise étrangère en 2016 - 2017.

(c) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux d'intérêts du marché. CPA Nouveau-Brunswick est directement et indirectement exposé au risque des taux d'intérêt en ce qui concerne les trésoreries et équivalent de trésorerie ainsi que les titres à revenu fixe. CPA Nouveau-Brunswick n'a pas de passif portant intérêt. CPA Nouveau-Brunswick a développé une politique d'investissement en vue d'atténuer le risque entourant la volatilité des taux d'intérêt.

(d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à la possibilité pour l'organisme de ne pas être en mesure de respecter ses engagements associés aux passifs financiers. CPA Nouveau-Brunswick est exposé à ce risque principalement en raison de la réception de fonds de la part de ses membres et d'autres sources reliées, des comptes à payer et des frais courus et des autres obligations. Selon l'opinion de la direction de CPA Nouveau-Brunswick, l'exposition au risque de liquidité est faible et immatérielle.

(e) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant de risque lié au taux d'intérêt ou du risque lié au taux de change). La valeur de chaque placement est influencée par les perspectives de l'émetteur et par les conjonctures économiques et politiques générales, de même que par les tendances de l'industrie et du marché. Les titres présentent tous un risque de perte de capital.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE

	2017	2016
Encaisse	2 026 008 \$	1 415 170 \$
Équivalent de trésorerie	516 459	815 903
	2 542 467 \$	2 231 073 \$

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (suite)

Les équivalents de trésorerie représentent des investissements à court terme et sont principalement des placements facilement monnayables. Ils sont mesurés à la juste valeur marchande. Au 31 mars 2017, la valeur du marché de l'équivalent de trésorerie inclut des pertes cumulées non réalisés d'un montant de 0 \$ (2016 - 3 856 \$).

5. NOTE À RECEVOIR

	2017	2016
École de gestion CPA Atlantique	73 725 \$	73 725 \$

La note à recevoir de l'École de gestion CPA Atlantique est sans intérêt et le paiement est dû au plus tard le 30 juin 2019.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017		2016	
	Coût	Amortissement Cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipement de bureau et équipement	38 105 \$	19 544 \$	18 561 \$	25 654 \$
Équipement informatique et logiciel	18 049	9 801	8 248	8 492
Améliorations locatives	6 500	1 896	4 604	5 253
	62 654 \$	31 241 \$	31 413 \$	39 399 \$

7. INVESTISSEMENTS À LONG TERME

	2017	2016
Encaisse	223 829 \$	-
Titres à revenu fixe	422 930	-
Placements en actions	156 527	-
Fonds communs de placement	191 883	-
Titres étrangers et autres	18 273	-
	1 013 442 \$	-

Au 31 mars 2017, la valeur du marché des investissements inclut des gains cumulées non réalisés d'un montant de 1 933 \$ (2016 - 0 \$).

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

8. REVENUS DIFFÉRÉS

	2017	2016
Cotisations des membres	1 225 817 \$	1 231 250 \$
Autres	61 775	76 815
	1 287 592 \$	1 308 065 \$

9. CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

CPA Nouveau-Brunswick s'est engagé dans un contrat de location avec Office Interiors pour la location d'un photocopieur. CPA Nouveau-Brunswick considère ce contrat de location comme un contrat de location-acquisition. Le contrat est remboursable en paiements trimestriels de 595 \$ et la date d'échéance est le 31 mai 2019. Les paiements minimaux exigibles jusqu'à l'échéance totalisent 5 954 \$ en date du 31 mars 2017.

CPA Nouveau-Brunswick s'est engagé dans un contrat de location avec Blue-Chip Leasing Corporation pour un système téléphonique. CPA Nouveau-Brunswick considère ce contrat de location comme un contrat de location-acquisition. Le contrat est remboursable en paiements mensuels de 229 \$ et mature le 30 avril 2017. Les paiements minimaux exigibles jusqu'à l'échéance totalisent 594 \$ en date du 31 mars 2017.

Les versements annuels minimaux pour les prochaines trois années sont :

2018	2 976 \$
2019	2 382
2020	1 190
	6 548 \$

10. ACTIF NET - AFFECTÉ

CPA Nouveau-Brunswick a une importante plainte de conduite professionnelle qui est en cours. En raison de la complexité de cette plainte, le processus disciplinaire progresse à un rythme plus lent que prévu. On s'attend à ce que la plainte se poursuive et la direction a estimé que des coûts de 175 000 \$ seront engagés au cours de l'exercice qui se terminera le 31 mars 2018. Par conséquent, les bénéfices accumulés de 175 000 \$ ont été transférés de l'actif net non affecté et mis en place en réserve dans l'actif net affecté pour couvrir les futurs coûts d'audience disciplinaire prévus. Les coûts engagés liés à cette plainte seront passés en charges lorsqu'ils seront engagés et pris en compte de manière appropriée pour déterminer le revenu net pour la période applicable.

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

11. ENGAGEMENTS

CPA Nouveau-Brunswick loue les locaux situés au 860, rue Main, suite 602, Moncton, Nouveau-Brunswick. Le bail, qui est enregistré à titre de contrat de location opérationnelle, aura des paiements approximatifs minimaux lors des sept prochaines années tel que décrit :

2018	63 306 \$
2019	63 306
2020	63 306
2021	63 306
2022	63 306
2023	63 306
2024	5 275
	<hr/>
	385 111 \$

12. COTISATIONS CPA

CPA Nouveau-Brunswick s'occupe de la facturation et de la collection des cotisations des membres actifs au nom des Comptables professionnels agréés du Canada (CPAC). CPA Nouveau-Brunswick a versé à CPAC avant le 31 mars 2016 des frais totalisant 805 582 \$ pour l'année 2016-2017. Les honoraires pour l'année 2017-2018 perçus au nom de CPAC totalisant 830 611 \$ seront versés après le 31 mars 2017 et, en tant que tels, font partie des comptes créditeurs à court terme.

**CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS OF NEW BRUNSWICK -
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**
Annexe aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2017

A. ANNEXE DES CHARGES (PRODUITS) PAR FONCTION

	2017	2016
Frais généraux et administratifs		
Audit	6 477 \$	6 000 \$
Mauvaises créances	3 750	3 158
Fourniture de bureau	10 178	12 496
Loyer	58 239	57 966
Base de données, téléphone, internet et technologie de l'information	39 112	26 734
Frais de voyage	10 092	18 948
Publicité, promotion et relations publiques	29 330	25 732
Intérêts et frais bancaires	45 335	68 555
Amortissement	11 785	10 804
Assurance	8 448	7 855
Autres	24 632	13 757
	247 378 \$	252 005 \$
Normes professionnelles		
Code de déontologie	44 928 \$	178 719 \$
Inspection	90 789	73 971
Frais reçus	(85 899)	(78 217)
	4 890	(4 246)
	49 818 \$	174 473 \$
Gouvernance et administration		
Législatif - Loi et règlements	13 930 \$	44 650 \$
Conseil d'administration	41 838	29 443
Comité d'audit	113	225
Comité exécutif	10	91
Autres comités	4 664	2 179
	60 555 \$	76 588 \$



RECONNAISSANCE DES COMMANDITAIRES



Nous aimerions profiter de cette occasion pour remercier les nombreux commanditaires généreux qui nous ont soutenus au cours de la dernière année. Leur soutien, à la fois financier et en dons en nature, contribue à la réussite de nos événements.

Remerciements spéciaux (en ordre alphabétique) :

